

Animation française : derniers records en matière d'emploi

Aux termes d'un cycle de forte croissance, l'animation française bat plusieurs records en matière d'emploi en 2022, selon les chiffres dévoilés ce jour par Audiens et AnimFrance à l'occasion des Rencontres Animation Formation organisées par Magelis :

- la barre des 10 000 salariés est franchie (+9% par rapport à 2021). Depuis la crise sanitaire, le secteur a intégré près de 2 000 salariés supplémentaires ;
- la barre des 10 millions d'heures déclarées par les entreprises du secteur est elle aussi franchie (+14% par rapport à 2021) ;
- la masse salariale atteint 275 M€ (+24% par rapport à l'année précédente). Elle a été multipliée par 2,5 en dix ans.

Avec plus de 1 200 salariés, les effectifs en CDI continuent de progresser (+14% par rapport à 2021), tandis que les salariés bénéficiant d'un CDDU sont en hausse de 8% l'année dernière à plus de 8 700 personnes.

Les salariés engagés par CDDU représentent 85% des effectifs et 73% de la masse salariale du secteur. Le nombre d'heures de travail annuel moyen pour les CDDU progresse de 5% à 920 heures. 46% des effectifs en CDDU ont travaillé plus de 1 000 heures dans l'année, contre 38% en 2019.

Le secteur reste marqué par la forte présence des jeunes actifs en son sein : 76% des techniciens en CDDU et 53% des salariés en CDI ont moins de 40 ans.

La féminisation du secteur se poursuit, avec une accélération notable ces dernières années. En 2021, les femmes représentent 43% des effectifs (contre 32% en 2005, 31% en 2010, 32% en 2015, 39% en 2020), 41% du nombre d'heures travaillées et 39% de la masse salariale du secteur. La part des femmes dans les primo-entrants s'élève désormais à près de 50%.

Si l'activité reste majoritairement implantée en Ile-de-France, la part des autres territoires représente désormais 25% de la masse salariale totale du secteur avec plusieurs pôles régionaux : Nouvelle-Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie, Hauts-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Après une stabilisation de l'emploi depuis le second semestre 2022 jusqu'à la fin du premier semestre 2023, la décrue est amorcée depuis cet été en raison :

- de la réduction brutale des commandes des plateformes américaines qui touche de plein fouet la prestation de services, moteur de la croissance de ces dernières années ;

- des difficultés du marché publicitaire au niveau international, qui affectent les capacités d'investissement des diffuseurs privés internationaux et rendent plus long et plus difficile le montage financier des œuvres pour les producteurs ;
- et l'absence de relais de croissance qu'auraient pu constituer les plateformes suite à l'entrée en vigueur du décret SMAD de juin 2021, la part que celles-ci consacrent à l'animation étant famélique.

Ces records d'emploi et la décrue inquiétante de l'activité qui s'amorce démontrent que l'excellence de l'animation française est vulnérable alors que se déploie le plan France 2030.

Le secteur est extrêmement sensible à la conjoncture internationale et notamment à la stratégie d'acteurs internationaux sur lesquels le pouvoir réglementaire n'a pas réussi à se donner les moyens d'avoir véritablement prise, dans le cadre du décret SMAD. Donner de la consistance à la clause de diversité des plateformes pour qu'elle génère un volume significatif de commandes et d'investissement dans le secteur serait un des moyens les plus efficaces de favoriser l'emploi, d'assurer le dynamisme du secteur et de garantir une meilleure souveraineté économique, de nature à continuer de faire rayonner l'animation française.

Au moment où la demande mondiale est en train de refluer, la concurrence entre les crédits d'impôts des différents pays va se renforcer pour attirer les productions et soutenir l'emploi. Un examen de la compétitivité des outils fiscaux français est désormais indispensable.

Contact presse AnimFrance :

Stéphane Le Bars Délégué Général + 33 6 60 23 53 96 • s.lebars@animfrance.fr
